

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dette et interdit bancaire

Par **lilie07**, le **26/10/2011** à **21:57**

Bonjour, rnJ'ai prêté la somme de 1800 euros à mon ex conjoint auquel j'ai demandé une reconnaissance de dette écrite de sa main (nom prénom des deux parties, numéro de chèques et dates, mode de remboursement et date limite de remboursement) rn A ce jour nos rapports ne sont plus cordiaux et celui ci ne veut plus me rendre mon argent, il affirme que cette reconnaissance de dette n'a aucune valeur devant un tribunal. A savoir que cette personne a un dossier de surendettement depuis 2008. rnJe voulais savoir si j'étais dans mon droit de lui réclamer cet argent par le biais d'un huissier de justice ou si c'était peine perdue pour moi étant donné qu'il était interdit bancaire et fiché banque de France. Je ne sais pas si ses affirmations sont des simples menaces pour que je baisse les bras et que je renonce à mon argent. Je ne veux pas m'engager dans une procédure si je n'ai aucune chance. rnMerci de vos réponses

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **22:00**

Déjà, LRAR de mise en demeure de payer, qu'à défaut, vous saisissez la juridiction de proximité